

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00044

Numéro SIREN : 318 746 906

Nom ou dénomination : BELLEVUE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 3252

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE TOURS , 36250 SAINT MAUR FRANCE

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 3 1 8 7 4 6 9 0 6 0 0 1 1

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/10/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	128 479	AG	125 330	3 149	
	Fonds commercial (1)	AH	15 245	AI		15 245	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	262 000	AO		262 000	
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 563 026	AS	2 822 437	740 589	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 232 786	AU	556 351	676 435	
Immobilisations en cours	AV	791 935	AW		791 935		
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	1 305 446	CV		1 305 446	
	Créances rattachées à des participations	BB	112 173	BC		112 173	
	Autres titres immobilisés	BD	895 557	BE		895 557	
	Prêts	BF	39 430	BG		39 430	
	Autres immobilisations financières *	BH	1 237	BI		1 237	
TOTAL (II)		BJ	8 347 315	BK	3 504 118	4 843 197	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	19 149	BM		19 149
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	2 651 406	BU		2 651 406
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	43 630	BW		43 630
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	105 566	BY	647	104 919
		Autres créances (3)	BZ	1 665 128	CA		1 665 128
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 000 000	CE		1 000 000
Divers	CF	756 100	CG		756 100		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	181 773	CI		181 773	
	TOTAL (III)	CJ	6 422 752	CK	647	6 422 105	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 770 067	1A	3 504 765	11 265 302	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		(Dont versé :	198 400	)	DA	198 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence :	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	19 840
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3)*		(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	)	DF	
	Autres réserves		(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	113 727
	Report à nouveau					DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	499 424
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	510
	TOTAL (I)					DL	831 901
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	3 993 511
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	4 778	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	3 317
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	2 108 135
	Dettes fiscales et sociales					DY	690 108
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	733 619
	Autres dettes					EA	116 589
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	2 783 344
TOTAL (IV)					EC	10 433 401	
Écarts de conversion passif *					(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	11 265 302	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	6 207 484
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	1 931 817	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	29 585 884	FB	FC 29 585 884
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	12 439	FE	FF 12 439
		FG	520 650	FH	FI 520 650
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 118 973	FK	FL 30 118 973
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 143 242
	Autres produits (1) (11)				FQ 51 660
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 30 313 875
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS 23 231 734
	Variation de stock (marchandises) *				FT (19 450)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU 77 694
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (242)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 3 082 717
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 438 648
	Salaires et traitements *				FY 2 345 175
	Charges sociales (10)				FZ 638 843
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA 235 634
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC 647
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 90 329
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 30 121 728
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 192 146
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 134 413
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 6 413
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 6 880
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 147 706
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 79 805
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 79 805
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 67 901
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 260 048

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	102 198
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	315 983
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	748
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	418 929
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 043
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 060
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	413 869
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	100 023
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 469
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 880 509
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 381 085
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	499 424
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	35 835
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	527 917
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	135 273
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	4 700
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	21 895
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL		5 060	418 929
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs
	TOTAL GENERAL		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La société a débuté la construction d'un centre auto qui se situera en face du magasin. A la clôture de l'exercice, les travaux engagés, comptabilisés dans le poste « immobilisations corporelles en cours » s'élèvent à 792 k€ et sont totalement financé par emprunts.

La mise en service de cette nouvelle activité est prévue au cours du mois de janvier 2018.

- Pour mémoire, la société a réalisé une opération de Lease Back en décembre 2011 faisant ressortir une plus-value étalée sur une durée de 15 ans. A la clôture, ce produit constaté d'avance s'élève à 2 782 k€. Il est rappelé que pour la lecture économique du bilan, ce produit s'analyse comme un complément de fonds propres pour la société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans		

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 12 400 actions de 16 euros.

Fonds commercial

* Fonds reçu en apport

Le 11/01/1985

15 245

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	143 324	400		143 724
Immobilisations corporelles	4 345 378	1 560 244	55 874	5 849 748
Immobilisations financières - titres	2 198 453	2 550		2 201 003
Immobilisations financières - créances	184 709	14 570	46 439	152 841
	6 871 864	1 577 764	102 313	8 347 315

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	123 187	2 143		125 330
Immobilisations corporelles	3 196 217	238 445	55 874	3 378 788
	3 319 405	240 588 (*)	55 874	3 504 118
(*) Dont dotation : . linéaire		185 397		
. dégressive		50 237		
. exceptionnelle		4 954		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 169	89	748	510
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	111 160		111 160	
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	10 187	647	10 187	647
	122 515	736 (*)	122 094 (*)	1 157
(*) Dont : . exploitation		647	121 347	
. financier				
. exceptionnel		89	748	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	79 160
- montants repris parce que devenus sans objet :	32 000

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	6 000 000
Dotation aux amortissements théoriques	400 000
Cumul des amortissements théoriques	2 350 000
Valeur nettes	3 650 000

Redevances

Afférentes à l'exercice	528 126
Cumulées	3 128 701
Restant à payer:	
. à mois d'un an	528 126
. de un à cinq ans	2 112 505
. à plus de cinq ans	2 218 604
. total	(*) 4 859 236

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-
---	---

(*) Ces montants ne comprennent pas la charge de loyer relative au terrain (montant annuel de 136 k€) qui fait l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS, filiale de BELLEVUE DISTRIBUTION.

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	152 841		152 841
Acomptes versés sur commandes	43 630	43 630	
Créances d'exploitation	1 144 137	1 144 137	
Créances diverses	626 557	626 557	
Charges constatées d'avance	181 773	181 773	
	2 148 938	1 996 098	152 841

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 941 335	1 941 335		
Emprunts bancaires (1)	2 052 176	325 598	1 128 995	597 583
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 778	414		4 364
Avances, acompte reçus sur commandes	3 317	3 317		
Dettes d'exploitation	2 889 016	2 863 907		25 109
Dettes diverses	759 435	759 435		
Produits constatés d'avance	2 783 344	313 477	1 247 933	1 221 934
	10 433 401	6 207 484	2 376 928	1 848 990
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				6 343
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				776 822
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				276 407
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				414

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Il est rappelé que la société a réalisé une opération de Lease Back en date de décembre 2011. Il est ressorti de cette opération une plus-value d'un montant de 4 679 748 €. En application de l'article 39 novodécies du CGI, la société a décidé d'étaler comptablement et fiscalement cette plus-value sur une durée de 15 ans, soit un montant à reprendre par exercice de 311 983 €. Le montant des produits constatés d'avance lié à cette opération s'élève au 31 octobre 2017 à 2 781 850 € ($8 \times 311\,983 + 311\,983 \times 11/12$).

Les autres produits constatés d'avance, charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	22 600 060
- Drive	1 231 358
- Station-service	6 051 857
- Restauration	235 697
	30 118 972

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	18
- Employés	85
	110

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 142 610 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 149 082 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement exceptionnel pour mises au rebut	4 954	-
Amendes et pénalités	17	-
Remboursement rappel TASCOT 2014-2016	-	94 297
Litige commercial	-	3 145
Intérêts moratoires et Art L761-1 sur TASCOT 2014-2016	-	4 756
Lease back Plus Value étalée sur 15 ans	-	311 983
Amortissement dérogatoire	89	748
Cession d'immobilisations corporelles	-	4 000
	5 060	418 929

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	25 109
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	74 914

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, diminuée de crédits et réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère FINANCIERE JC2H

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-13 603
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	88 072
	74 469

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	70 112
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	13 436

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements de crédit bail immobilier	4 859 236	4 859 236

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : faible – employés et agents de maîtrise : moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 333 000 €

Entreprises liées	S.A.S. FINANCIERE JC2H	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS
Participations	-	1 282 044
Créances rattachées à des participations	-	112 173
Créances diverses	488 142	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits de participation	-	134 413
Autres produits financiers	860	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS 30 250 Saint Maur R.C.S. 319 708 187.
Capital	600 000
Capitaux propres autres que le capital	322 921
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	1 282 044
Valeur nette des titres détenus	1 282 044
Prêts et avances consentis	112 173
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	135 988
Résultat du dernier exercice clos	134 418
Dividendes encaissés	134 413

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 198 400 €
Siège social : Route de Tours, 36250 SAINT MAUR
318 746 906 RCS CHATEAUROUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 octobre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 OCTOBRE 2017, s'élevant à 499 424,30 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - aux actionnaires, à titre de dividende, à concurrence de | 496 000,00 € |
| soit 40 € par action, | |
| - à la réserve ordinaire, le solde soit | 3 424,30 € |
| qui s'élève ainsi à 117 150,89 € | |

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 496 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

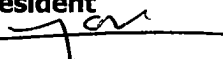
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ✓ Exercice clos le 31 octobre 2016 : | 500 000 €, soit 40,32 € par titre, |
| | dividendes éligibles à l'abattement de 40 %. |

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 AVRIL 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président




Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BELLEVUE DISTRIBUTION

Route de Tours

36250 SAINT MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

**S.A.S. au Capital de 198 400 €
R.C.S. : CHATEAUROUX B 318 746 906**

BARBEZIEUX 16300 - 31 Avenue Félix Gaillard
Tél : 05 45 78 23 08 - FAX 05 45 78 31 92

CHATELAIN 16210 - 40 RUE DE BARBEZIEUX
Tél : 05 45 98 45 20 - FAX 05 45 98 15 92

ANGOULÊME 16024 CS 92408 - 15 Impasse des Gibauds - Tél : 05 45 63 60 60 - Fax 05 45 63 60 61

mailto:labrousse@labrousse.fr
S.A.S. au Capital de 198 400 € - RCS Angoulême 177 775 001

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/10/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU COMITE DE PARRAINAGE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres du comité de parrainage sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de parrainage.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGOULEME,
Le 30 Mars 2018

**Pour la SARL LABROUSSE &
ASSOCIES,**
Jean-Michel LABROUSSE
Commissaire aux Comptes

*Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned over the printed text of the document.